

# Diplôme d'Etudes Supérieures de Gestion

En 2 ans

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionnalisation

## Durée de la formation

24 mois  
854 heures

## Formation délivrée par



## ► Objectifs

Le diplôme Grande Ecole de Institut Mines-Télécom Business School, permet d'occuper des postes à responsabilité dans tous les secteurs en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Institut Mines-Télécom Business School forme des managers et des entrepreneurs responsables, innovants et ouverts sur le monde, qui guideront les organisations dans les transitions au cœur de la société de demain : numérique, énergétique et écologique, économique et industrielle.

## ► Accès au diplôme

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau L3 dans le domaine de la gestion, du marketing, de l'économie, du droit, dans langues étrangères appliquées, de l'informatique appliquée à la gestion d'une part, et être motivé par les technologies de l'information et de la communication.
- Etre admis à Institut Mines-Télécom Business School

Concours Passerelle Programme Grande Ecole

Toutes les informations sur <https://grande-ecole.passerelle-esc.com/>

## ► Rythme d'alternance

1 semaine de cours par mois, le reste du temps en entreprise

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Pascale SAMSON - [pascale.samson@imt-bs.eu](mailto:pascale.samson@imt-bs.eu)

**Contact administratif** : [apprentissage@imt-bs.eu](mailto:apprentissage@imt-bs.eu)

**Contact CFA EVE** : RICQUIER-MILLOT Typhaine - [t.ricquier@cfa-eve.fr](mailto:t.ricquier@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 56 09 /

## ► Lieu(x) de formation

Institut Mines - Télécom Business  
School

9 rue Charles Fourier  
91000 EVRY-COURCOURONNES



## 1ère année

---

- Economie managériale
- Stratégie des services et B-to-B
- Décision financière
- Comptabilité et développement de l'entreprise
- Mise à niveau "reporting et analyse"
- Contrôle de gestion, des outils et des hommes
- Bases de données relationnelles
- Applications internet en entreprise
- Conception de systèmes d'information
- Management stratégique
- Droit des TIC
- Creative Cross Cultural Communication
- Gestion de projet : les fondamentaux
- Les grands enjeux de société
- Comportements organisationnels
- Langues vivantes : LV1 : anglais, LV2 : allemand ou espagnol

## 2ème année

---

Majeure au choix :

- Management Stratégique et industrie du futur (MS) Marketing Digital (MD)
- Management des Systèmes d'Information (MSI)
- Business Développement International (BDI)
- Ingénierie des Systèmes d'Information (ISI)
- Gestion stratégique des Ressources Humaines - Innovation, projet, changement (en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) majeure double-diplômante

# Public concerné (CA ou CP)

## Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.